

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 15 novembre 2013

**Service instructeur**  
Service Eau, Epuration et Equipements ruraux

N° CP-2013-10-6-11

**Service consulté**

**CONTRAT CADRE PLURIANNUEL**

□

**COMMUNE DE MICHELBACH-LE-HAUT AVENANT AU CONTRAT**

Résumé : Il vous est proposé d'approuver et d'autoriser le Président à signer le projet d'avenant au contrat pluriannuel d'assainissement avec la Commune de MICHELBACH-LE-HAUT et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, pour un montant supplémentaire d'aide départementale de 59 130 €.

La Commune de MICHELBACH-LE-HAUT a signé un contrat pluriannuel d'assainissement avec l'Agence de l'Eau et le Département sur la période 2010-2012, pour réhabiliter son réseau d'assainissement et réaliser le traitement de ses effluents. Le montant prévisionnel des travaux s'élevait à 1 347 900 € HT et l'aide totale du Département à 354 990 €.

En raison de diverses difficultés d'ordre financier, les travaux ont pris du retard et cet avenant reporte en 2013 les travaux inscrits sur 2011-2012 dans le contrat. Par ailleurs, il s'agit de prendre en compte le raccordement d'un quartier de la commune non prévu initialement, de même que la surlongueur du transfert et le nouvel estimatif de la station d'épuration, qui inclut un chemin d'accès et un bassin de pollution.

Le coût prévisionnel des travaux incluant l'avenant se trouve ainsi porté à 2 055 300 € HT.

Cet avenant se traduit pour le Département par l'application des montants plafonds en vigueur pour la station d'épuration (accès inclus), de même que pour le linéaire de transfert (limité à 300 ml) et le bassin de pollution (coût au m<sup>3</sup>). Dans ces conditions, le montant retenu par le Département passerait de 1 183 300 € HT à 1 380 400 € HT et la subvention prévisionnelle de 354 990 € à 414 120 €, soit un complément de 59 130 €. L'aide de l'Agence de l'Eau passe pour sa part de 534 200 € à 688 400 €.

Cet avenant a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne en date du 16 mai 2013.

Je vous propose d'approuver ces dispositions et de m'autoriser à signer l'avenant à ce contrat d'assainissement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

**AVENANT N° 1**

**AU CONTRAT PLURIANNUEL D'ASSAINISSEMENT N° 2027**

**ENTRE**

**L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE**

**LE DEPARTEMENT DU HAUT - RHIN**

**ET**

**LA COMMUNE DE MICHELBACH LE HAUT**

- Vu la délibération de la Commission des Aides Financières n° 10C02 en date du 1 Avril 2010 approuvant le contrat pluriannuel d' assainissement n° 2027,
- Vu la délibération de la Commission des Aides Financières n° .....en date du ..... approuvant le présent avenant.

Entre,

- **l'Agence de l'Eau RHIN-MEUSE**, Établissement public de l'État à caractère administratif, sis à Rozérieulles, lieu-dit "Le Longeau", Route de Lessy, 57161 - MOULINS-LÈS-METZ-CEDEX, représentée par son Directeur Général agissant en vertu de la délibération de la Commission des Aides Financières,

ci-après désignée "l'Agence",

- **le Département du Haut - Rhin**, dont le siège est situé 100 Avenue d'Alsace 68006 COLMAR-CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général agissant en vertu de la Commission Permanente approuvant le présent avenant, en date du .....

ci-après désigné "le Département".

Et,

- **la Commune de Michelbach le haut**, dont le siège est 2 rue de l'Eglise, 68130 WAHLBACH, représenté par le Maire, Monsieur André WOLGENSINGER

ci-après désignée "le Bénéficiaire",

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 : PRESENTATION DE L'AVENANT**

Le présent avenant a pour but de modifier les engagements inscrits à l'article 2 du contrat pluriannuel d'assainissement N° 2027, en prenant en compte le surcoût du montant des travaux concernant la Station de traitement "type filtres plantés de roseaux" et les couts correspondant à la collecte rue de la victoire, au bassin de pollution à l'amont de la station et le traitement de la surverse par temps de pluie en zone végétalisée.

## ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE L'AGENCE

L'article 2 du contrat initial est modifié comme suit :

L'Agence s'engage à apporter son concours financier à la collectivité pour la réalisation du programme de travaux énoncé, de la manière suivante :

	2010	2011	2012	2013	Total
Montants des travaux (€ HT)	659 500	0	0	1 395 800	2 055 300
Montants retenus (€ HT)	659 500	0	0	1 061 200	1 720 700
<b>Aides totales (€HT)</b>	<b>263 800</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>424 600</b>	<b>688 400</b>

Soit une aide supplémentaire de l'Agence de 154 200 € par rapport au contrat initial.

L'Agence s'engage également à citer la Collectivité comme son partenaire à chaque évocation publique de l'opération, chaque contact avec la presse sur l'opération. Dans le cadre strict de cette opération, l'Agence de l'Eau autorise la collectivité à utiliser le nom "Agence de l'Eau Rhin-Meuse" et son logo partenariat pour sa communication, sur tout support d'information et/ou de publicité à sa convenance, à condition que le terme "partenaire" soit utilisé pour désigner l'Agence et que sa charte graphique soit respectée.

## ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

Pour tenir compte des modifications décrites à l'article 1 dans ce qu'elles peuvent concerner le Département, le tableau des aides prévisionnelles du Département à l'article 2-2-1 du contrat initial est remplacé par celui ci-dessous, le reste sans changement :

	2010	2011	2012	2013	Total
Montants des travaux (€ HT)	659 500	0	0	1 395 800	2 055 300
Montants retenus (€ HT)	478 000	0	0	902 400	1 720 700
<b>Aides totales (€HT)</b>	<b>143 400</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>270 720</b>	<b>414 120</b>

Soit une aide départementale supplémentaire de 59 130 € par rapport au contrat initial.

## ARTICLE 4 :

**L'annexe 1 du contrat initial est remplacée par l'annexe 1 jointe au présent avenant.**

**Les autres articles du contrat ne sont pas modifiés.**

Le Président du  
Commune de  
MICHELBACH LE HAUT

Le Président du  
Conseil Général  
Du HAUT - RHIN

Le Directeur Général de  
l'Agence de l'Eau  
RHIN-MEUSE

Avenant notifié le :

**ANNEXE 1 : DESCRIPTIF SIMPLIFIE ET ECHEANCIER DES TRAVAUX AIDES**

<b>CNE DE MICHELBACH-LE-HAUT</b>	
Identif	8113
Contrat:	CPA2027
Territoire :	Direction Territoriale Rhin Supérieur et III

Année	Localisation	Ligne prog.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	AGENCE				DEPARTEMENT				OBSERVATIONS			
				Coût Prévu (€ HT)	Montant ret. AG (€ HT)	Pt/ S	%	Aide Agence En Euros	Montant Aide Total (€HT)	Année	Montant aidable (€HT)		%	Montant subv. En Euros (a)	(EH éliminés m3/j ECP, divers)
2010	MICHELBACH-LE-HAUT	12,2	canalisation de transfert sortie village - STEP	281 500,00	281 500,00	SUB	40,00	112 600,00	112 600,00		281 500,00	30,00	84 450,00	450EH	
	MICHELBACH-LE-HAUT	12,5	collecte des eaux usées rue du Ruisseau ,rue Principale,rue des messieurs,rue d'Alsace-Lorraine,rue de la Fontaine,rue Georges Clémenceau	251 000,00	251 000,00	SUB	40,00	100 400,00	100 400,00		186 500,00	30,00	55 950,00	178EH	
	MICHELBACH-LE-HAUT	12,5	élimination d'eaux claires parasites Fossés 1,2,4,3,5	127 000,00	127 000,00	SUB	40,00	50 800,00	50 800,00		10 000,00	30,00	3 000,00	269m3/j	
			<b>TOTAL 10 en Euros</b>	<b>659 500,00</b>	<b>659 500,00</b>			<b>263 800,00</b>			<b>478 000,00</b>		<b>143 400,00</b>		
2013	MICHELBACH-LE-HAUT	12,3	bassin de pollution (60m3)	42 000,00	42 000,00	SUB	40,00	16 800,00	16 800,00		42 000,00	30,00	12 600,00	EH	REPORT 2012/2013
	MICHELBACH-LE-HAUT	12,1	collecte des eaux usées rue de la victoire	273 400,00	273 400,00	SUB	40,00	109 400,00	109 400,00		120 000,00	30,00	36 000,00	160EH	REPORT 2012/2013
	MICHELBACH-LE-HAUT	12,1	collecte des eaux usées rue des Landes	30 000,00	30 000,00	SUB	40,00	12 000,00	12 000,00		30 000,00	30,00	9 000,00	12EH	REPORT 2012/2013
	MICHELBACH-LE-HAUT	12,1	collecte des eaux usées rue Saint Justin	63 500,00	63 500,00	SUB	40,00	25 400,00	25 400,00		60 000,00	30,00	18 000,00	27EH	REPORT 2012/2013
	MICHELBACH-LE-HAUT	11,1	construction d'un filtre planté de roseaux	754 400,00	432 300,00	SUB	40,00	173 000,00	173 000,00		430 400,00	30,00	129 120,00	480EH	REPORT 2011/2012/2013
	MICHELBACH-LE-HAUT	12,5	Elimination d'eaux claires parasites rue d' Attenschwiller	180 500,00	168 000,00	SUB	40,00	67 200,00	67 200,00		168 000,00	30,00	50 400,00	84m3/j	REPORT 2012/2013
	MICHELBACH-LE-HAUT	12,5	Elimination d'eaux claires parasites rue de Folgensbourg	7 500,00	7 500,00	SUB	40,00	3 000,00	3 000,00		7 500,00	30,00	2 250,00	12m3/j	REPORT 2012/2013
	MICHELBACH-LE-HAUT	12,5	Elimination d'eaux claires parasites rue de la Liberté	5 500,00	5 500,00	SUB	40,00	2 200,00	2 200,00		5 500,00	30,00	1 650,00	20m3/j	REPORT 2012/2013
	MICHELBACH-LE-HAUT	12,5	Elimination d'eaux claires parasites rue de l'Ecole	8 500,00	8 500,00	SUB	40,00	3 400,00	3 400,00		8 500,00	30,00	2 550,00	5m3/j	REPORT 2012/2013
	MICHELBACH-LE-HAUT	12,5	Elimination d'eaux claires parasites rue des Vignes	1 500,00	1 500,00	SUB	40,00	600,00	600,00		1 500,00	30,00	450,00	5m3/j	REPORT 2012/2013
	MICHELBACH-LE-HAUT	11,11	traitement de la surverse du bassin de pollution par temps de pluie et fossé épuratoire	29 000,00	29 000,00	SUB	40,00	11 600,00	11 600,00		29 000,00	30,00	8 700,00	EH	REPORT 2011/2012/2013
			<b>TOTAL 13 en Euros</b>	<b>1 395 800,00</b>	<b>1 061 200,00</b>			<b>424 600,00</b>			<b>902 400,00</b>		<b>270 720,00</b>		
			<b>TOTAL GENERAL DU CONTRAT EN EUROS</b>	<b>2 055 300,00</b>	<b>1 720 700,00</b>			<b>688 400,00</b>			<b>1 380 400,00</b>		<b>414 120,00</b>		

REMARQUE:

Abréviations: année d'inscription au programme départemental et agence

code agence: 11.1 : nouvelle station; 11.2 : amélioration station; 11.3 : Traitement valorisation des Boues; 11.4 : dispositif auto surveillance  
 11.5 : Equipement annexe; 11.6 : Assainissement non collectif; 11.7 : Etude; 11.8 : Autre opération  
 12.1 : réseaux neufs collecte; 12.2 : réseaux neufs transports;  
 12.3 : Dépollution par temps de pluie; 12.4: Amélioration de la gestion;

12.5 : Réhabilitation de réseau; 12.6 : Etude;  
 12.7 : autre opération; 12.8: raccordements des branchements; 12.9 : mission d'animation; 12.10 : décroisement; 12.11 : bassin de stockage hors pluvial;  
 SUB:subvention; PSI : Prêt sans intérêt;PSIT: prêt transformable